

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 28 septembre 2023

**Délibération n°2023- 147 - Mobilités –Rapport d'activités 2022 du délégataire Effia
Stationnement relatif au parc de stationnement de la gare de Fontainebleau-Avon –
Du 1^{er} janvier au 6 septembre 2022**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	58
Ne prend pas part au vote	0
Votants	58
Abstention	0
Suffrage exprimés	58
Majorité absolue	30
Pour	58
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 22 septembre 2023, s'est réuni à la Salle « La Samoisième » à Samois-Sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Sandrine-Magali BELMIN, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Aurélie BRICAUD, Véronique FÉMÉNIA, Marie HOLVOËT, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Mylène MUSY, Marie-Charlotte NOUHAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN,

MM. Christophe BAGUET, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Pascal GROS, Francis GUERRIER, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

- Mme Nathalie VINOT à M. Thierry REYJAL
- Mme Françoise BICHON-LHERMITTE à M. Michel CHARIAU
- Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
- M. Yann MOREAU à M. Patrick GAUTHIER
- Mme Estelle BERTÉE à M. Pascal GROS
- Mme Anne-Sophie GUERIN à M. Nicolas PIERRET
- M. Thomas IANZ à Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE
- Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER
- M. Christian BOURNERY à M. Michel CALMY
- M. Cédric THOMA à M. Daniel RAYMOND
- M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD
- Mme Judith REYNAUD à M. Laurent ROUSSEL

- Mme Gwenaël CLER à Mme Isabelle BOLGERT
- Mme Audrey TAMBORINI à Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN
- Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ

Membres absents :

- Mme Sophie BERTHOLIER
- Mme Anne GHYSSENS
- Mme Marie-Laure VASSEUR
- Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour le vote du procès-verbal de séance et pour le vote des délibérations N°2023/119 à 2023/125)
- M. Thomas IANZ (pour le vote du procès-verbal de séance et pour le vote des délibérations N°2023/119 à 2023/125)
- M. Christian BOURNERY pour le vote de la délibération N°2023/126
- Mme Chantal PAYAN pour le vote de la délibération N°2023/126
- M. Frédéric VALLETOUX pour le vote de la délibération N°2023/126
- Mme Françoise BICHON-LHERMITTE pour le vote de la délibération N°2023/126
- Mme Sonia RISCO (pour le vote du procès-verbal de séance et pour le vote des délibérations N°2023/119 à N°2023/128)
- M. Laurent SIGLER (pour le vote des délibérations N°2023/139 et N°2023/140)
- Mme Naciba MESSAOUDI (pour le vote des délibérations N°2023/139 et N°2023/140)
- Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (pour le vote des délibérations N°2023/150 et N°2023/151)
- Mme Audrey TAMBORINI (pour le vote des délibérations N°2023/150 et N°2023/151)

Secrétaire de Séance : M. Fabrice LARCHÉ

Rapporteur : Mme Sonia RISCO

Ce point a été présenté à la commission consultative des services publics locaux du 13 septembre 2023.

En application des articles L 3131-5 et R 3131-2 du code de la commande publique, la société Effia Stationnement, délégataire de la gestion du parc de stationnement en silo de la gare de Fontainebleau-Avon, située rue de la Petite Vitesse à Avon, a produit son rapport d'activités du 1^{er} janvier au 6 septembre 2022.

Une convention pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement a été conclue le 19 juin 1990 pour une durée de 30 ans entre le district urbain de l'agglomération de Fontainebleau et la société concessionnaire Sceta, à laquelle Effia Stationnement se substitue désormais. L'ouverture au public du parking étant effective depuis le 7 septembre 1992, le contrat actuel s'est terminé le 6 septembre 2022, c'est la raison pour laquelle le rapport s'achève à septembre 2022.

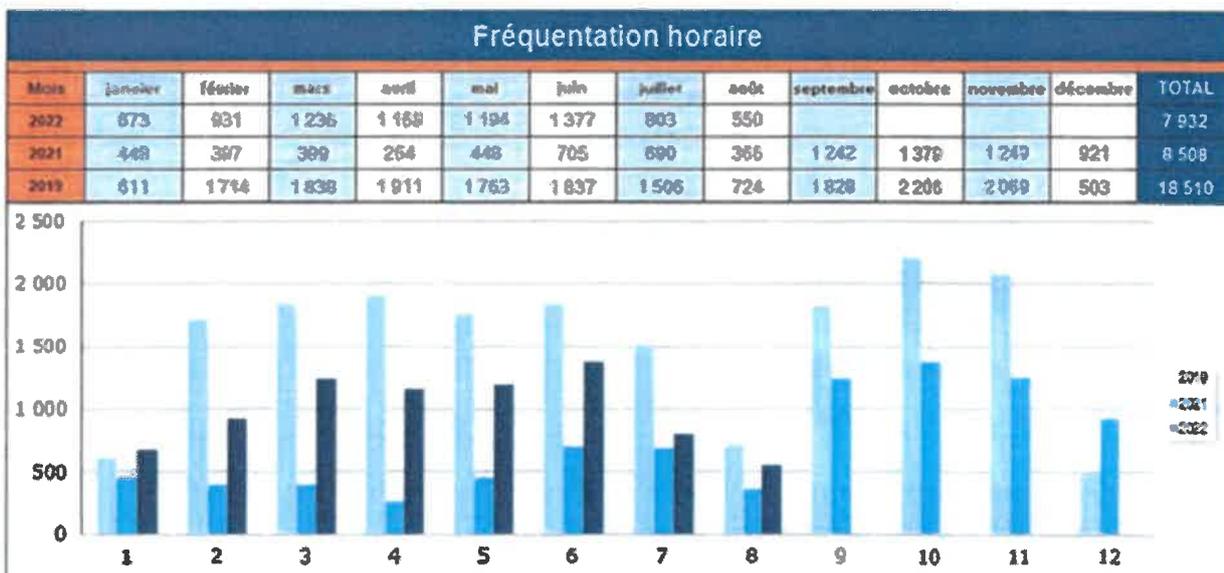
Ce parc de stationnement permet aux usagers de stationner leur véhicule au plus près de la gare de Fontainebleau-Avon. Il dispose d'une capacité de 545 places réparties sur quatre niveaux, un en terrasse et trois en silos. Sur ces 545 places, 12 emplacements sont réservés aux personnes à mobilité réduite (PMR), 1 emplacement « fair-play » est réservé aux femmes enceintes, personnes âgées, etc., 2 emplacements sont dédiés au covoiturage, 3 aux véhicules électriques et 4 sont réservés au loueur de véhicules « AVIS ».



Fréquentation du parc de stationnement en 2022

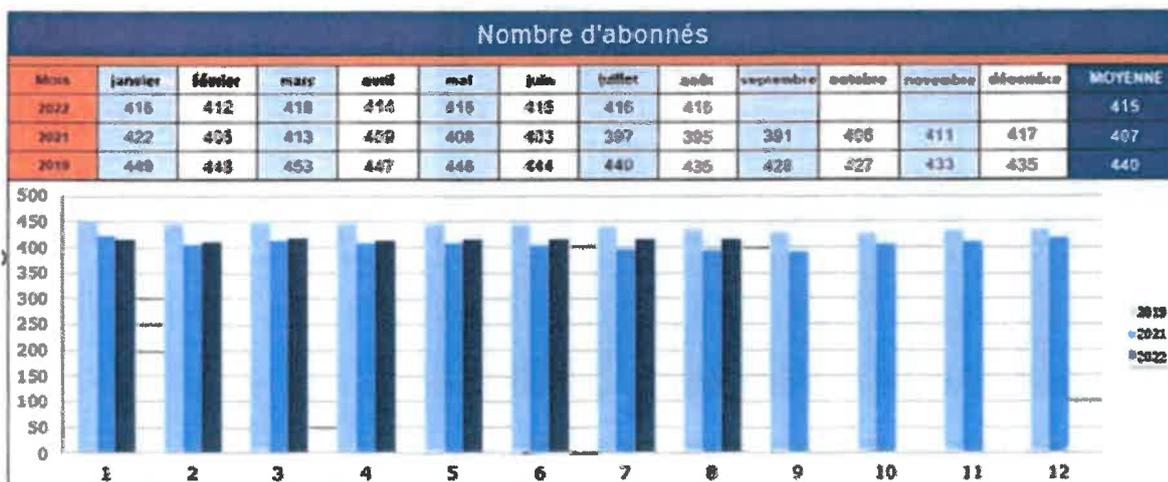
A période identique, du 1^{er} au 31 août 2022, il est constaté une hausse de 53% de la fréquentation horaire en comparaison à 2021.

Cependant celle-ci reste inférieure de 33% par rapport à 2019, année de référence d'avant la crise sanitaire. Sans atteindre le niveau de fréquentation de 2019, la clientèle horaire repart à la hausse par rapport à la crise covid.

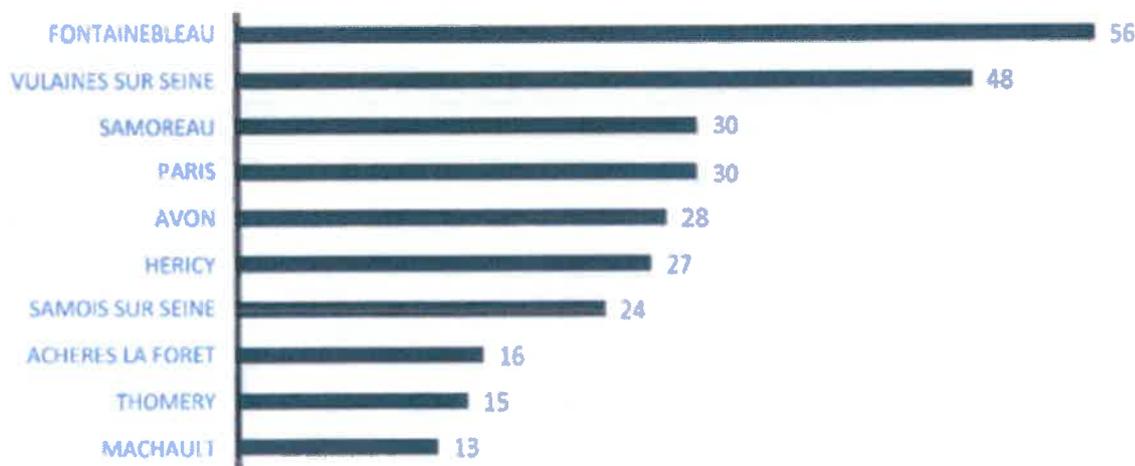


Sur cet exercice 2022, le nombre d'abonnés augmente légèrement par rapport à 2021 : 415 abonnés contre 407 en 2021. Par rapport à 2019, une baisse de la fréquentation de 6% est identifiée. Le délégataire identifie la crise sanitaire et le parc de Bois-le-Roi, idéalement situé en amont de Fontainebleau, comme raisons principales ayant un impact direct sur la fréquentation des abonnés.

Evolution du nombre d'abonnés entre 2019 et 2022



Les abonnés proviennent de 73 communes différentes. La majeure partie des abonnés se situent sur les communes de Fontainebleau (12 %), Vulaines sur Seine (12 %) et Samoreau (7 %).



Tarifs

Des nouveaux tarifs ont été instaurés en janvier 2022.

Le tarif d'abonnement annuel est fixé à 46 € par mois pour les voitures.

Une légère augmentation des tarifs de 0,10 euros à 0,50 euros a été appliquée en 2022.

La tarification horaire appliquée en 2022 est la suivante :

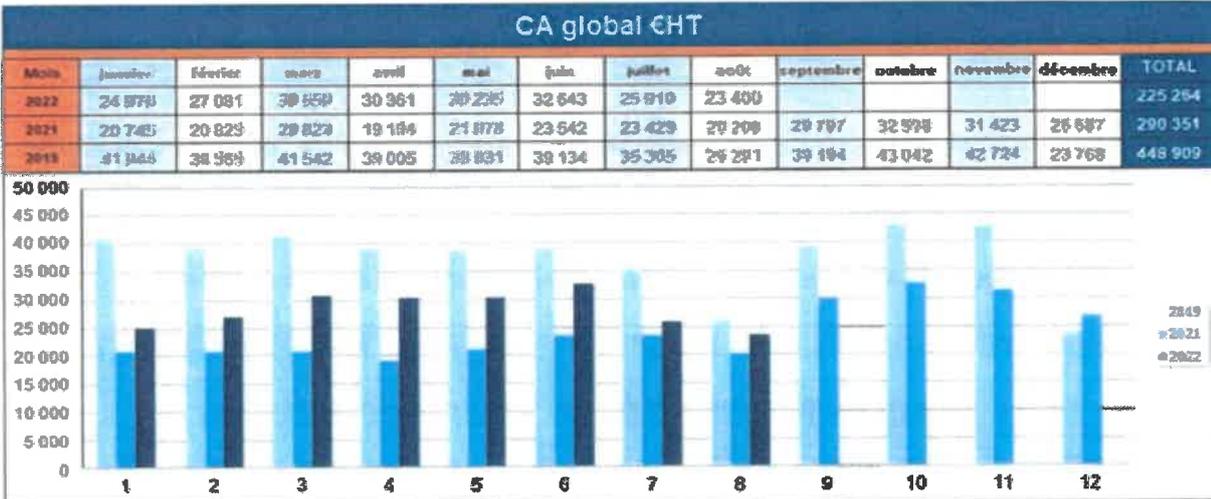
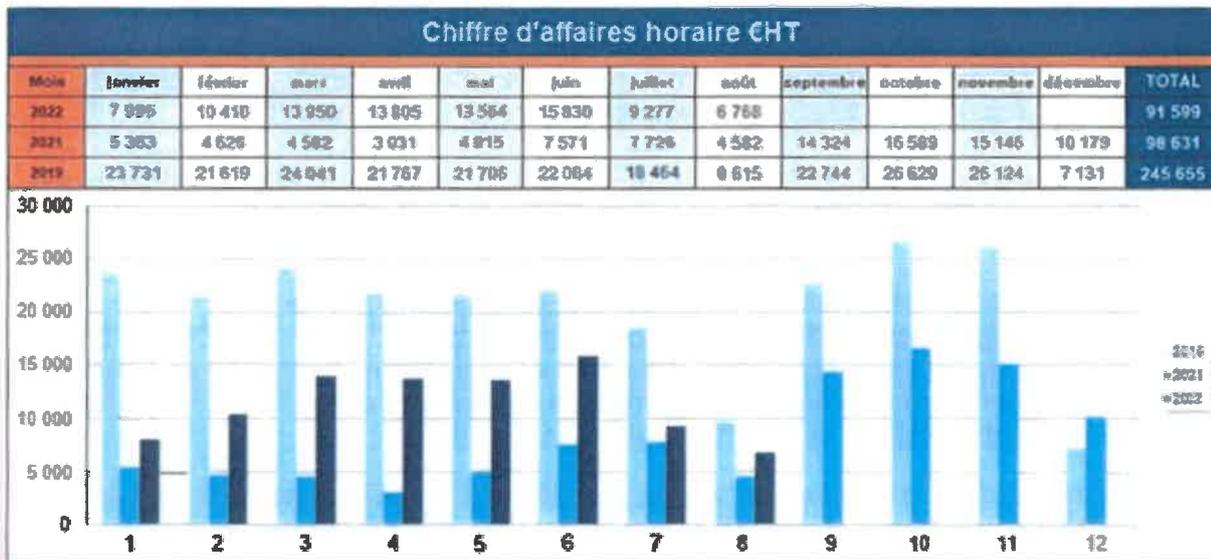
- 1,40 € pour 30 minutes.
- 1,90 € pour 1 heure.
- 3,10 € pour 2 heures.
- 8,1 € pour 6 heures (8 euros en 2021).
- 14,10 € pour 12 heures (13 euros en 2020 et 14 euros en 2021).
- 17,50 € pour 24 heures (16 euros en 2020 et 17 euros en 2021).

Il est précisé que ce parc de stationnement n'est pas éligible à l'instauration de la gratuité pour les détenteurs d'un forfait « Navigo annuel », ne répondant pas aux critères du label « parc-relais » délivré par Ile-de-France Mobilités.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires horaire augmente de 54 % par rapport à 2021. Cependant, celui-ci reste en recule de 43 % en comparaison à 2019. Ce chiffre est à nuancer car le rapport s'arrête en août 2022.

Toutefois, il est à souligner que le chiffre d'affaires global de l'exploitant a diminué entre 2019 et 2022, passant de 448 909 € à 290 351 € en 2021. Entre janvier 2022 et août 2022, le chiffre d'affaires est de 225 264 euros.



Fonctionnement

Le bureau d'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 13h00 à 20h30. Les usagers peuvent accéder au parc 7j/7, 24h/24 et 365 jours/an, en prenant un ticket à l'entrée ou en utilisant leur carte d'abonnement.

Difficultés d'exploitation en 2022

Effia stationnement n'a pas rencontré de difficulté particulière durant cet exercice.

En 2021, Effia stationnement a réalisé plusieurs travaux d'entretien : reprise en peinture des poteaux et du bardage situés le long des rampes d'accès, réfection du sol du palier de la cage d'escalier du fond du parc, reprise des carreaux de carrelage qui se décollaient dans la cage d'escalier principale, réfection de la peinture de la descente d'eaux pluviales au fond du parc et relampage de l'ensemble du parc.

L'attractivité des parcs de Bois-le-Roi et de Moret-Loing-et-Orvanne font concurrence au parc de Fontainebleau-Avon. En effet, ces parcs labélisés par Ile-de-France Mobilités leur permettent de proposer des tarifs plus attractifs que ceux de Fontainebleau-Avon, notamment, l'abonnement à 0 € sur le parc de Moret-Loing-et-Orvanne pour les abonnés « Navigo annuel ».

Une commission de sécurité périodique s'est réunie le 13 septembre 2018. Le parc de stationnement est à jour vis-à-vis de la réglementation relative à la sécurité.

Il est à noter que depuis le 6 septembre 2022 : que ledit parc de stationnement est géré par la SNCF en lieu et place de la Communauté d'Agglomération

La convention d'exploitation, a été signée le 19 juin 1990 entre le District Urbain Fontainebleau-Avon (, la ville d'Avon et la société SCETA (désormais Effia), La Communauté d'agglomération ayant la charge de la convention initiale a délégué à Effia i, la maîtrise d'ouvrage complète de la construction du parc de stationnement et lui en a concédé l'exploitation pendant 30 ans (à compter de la mise en service du parking). Cette exploitation a pris fin le 6 septembre 2022.

L'article 18 du chapitre V de ladite convention rappelle que la SNCF deviendra propriétaire des constructions à l'expiration de la concession et en sera le gestionnaire en charge d'une future Délégation de Service Publique, si tel est le choix de la SNCF.

Ainsi, la Communauté d'agglomération a assuré le « relais » auprès de la SNCF Le bâtiment du parking a été rétrocédé à la SNCF. Préalablement, un état des lieux tripartite a été signé.

Sur les derniers mois d'exploitation de la Délégation de Services Publics, quelques éléments ont été repris à la demande de la Communauté d'Agglomération pour que l'état du parc soit conforme en vue de sa restitution à la SNCF.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1413-1,

Vu le code de la commande publique, et notamment, les articles L 3131-5 et R 3131-2,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau,

Considérant le rapport d'activités du 1^{er} janvier au 6 septembre 2022, du parc de stationnement de la gare de Fontainebleau-Avon produit par le délégataire Effia Stationnement,

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 septembre 2022,

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Prendre acte de la communication du rapport d'activités, joint, de la société Effia Stationnement, relatif à l'exploitation du parc de stationnement de la gare de Fontainebleau-Avon du 1^{er} janvier au 6 septembre 2022 inclus.

Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Prendre acte de la communication du rapport d'activités, joint, de la société Effia Stationnement, relatif à l'exploitation du parc de stationnement de la gare de Fontainebleau-Avon du 1^{er} janvier au 6 septembre 2022 inclus.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

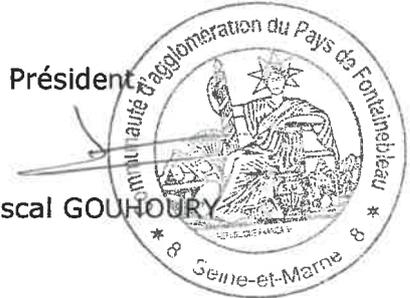
Le Secrétaire de Séance,

Fabrice LARCHÉ

Pour extrait conforme,

Le Président

Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le - **6 OCT. 2023**
Date de mise en ligne le - **6 OCT. 2023**
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20231006-2023-147-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2023